

LE RAPPEL REPUBLICAIN

La voix lamentable s'élevait tout à côté des oranges. Ils regardèrent longtemps l'a-véugle; et le pauvre chien qui tenait une sébille à ses dents parut les intéresser vivement. Il y eut entre les deux enfants un petit palabre que je ne sais pas.

C'était, probablement trop difficile à faire; car ils s'éloignèrent vivement du côté où la senteur de la pâte chaude faisait une réclame aux gaufres... Pour sûr, les gaufres allaient avoir raison; car elles étaient puissamment séductrices avec ce parfum qui chatouillait les narines, ce sucre en poudre qui piquait les yeux... Il y eut, en effet, longue pause devant la pâtisserie ambulante... Mais ça n'était pas ça encore.

Les voilà, deux pas plus loin, en arrêt devant un étalage de pain d'épice découpé en formes bizarres, déguisé même en bons hommes et en polochinelle... Ce pain d'épice réveille quelque sommeillant souvenirs de gourmandise... C'est lui, décidément, qui aura les sous.

« Avez pilé d'un pauvre aveugle! avez pitie, bonnes âmes! » Le geste commençait pour l'achat ne s'achevait pas... Un petit retour... un court conciliabule... une entente signée d'un coup de tête bien décidé... elles sous destinées au pain d'épice tombent en riant dans la sébille du chien de l'a-véugle produisant aussitôt, en décès, comme dans un distributeur automatique, le « Merol, bonnes âmes, Dieu vous le rende! »

Deux bonnes âmes d'enfants, en effet; deux bons petits cœur qui faisaient un geste joli... sans le savoir.

Il est rare que la vertu soit dans ce monde aussi promptement récompensée qu'elle le fut dans cette occasion.

La grande fillette en deuil, qui avait suivie ce drame d'envie et de sacrifice, dit quelques mots à l'oreille de sa mère, et prompte comme une fée, déposa dans les mains de chacun des deux enfants les plus gros des bons hommes de pain d'épice.

C'était la réponse du ciel au geste joli des petits orphelins... Ils parurent à peine étonnés, les deux petits, et ne dirent pas merci... C'était un ange évidemment... On ne remercia pas les anges.

Les deux groupes disparurent dans le cimetière... le frère et la sœur se dirigeant vers le quartier pauvre..., la filette et sa mère vers les maisons riches.

Et moi, longtemps après que les visions enfantines eurent disparu, je gardais dans les oreilles la musique claire qu'ils avaient faite, en tombant dans la sébille, les petits sous des enfants pauvres. S'il y a eu ciel un phonographe, pour sûr il a dû enregistrer le son joli.

Jean Paul.

La Délation dans l'Armée

LA COMPLICITE D'ANDRÉ. — NOUVEAUX DOCUMENTS

Paris, 31 octobre.

Puisque de nouvelles preuves sont nécessaires, le Figaro continue la publication des fiches de délation envoyées par M. Vadecard au général André :

Fiche portant le n° 62 au ministère de la guerre :

Colonel Muiron, à Saint-Brieuc.

Passé pour un chouan. Tous ses enfants sont placés dans des maisons religieuses. Lui-même ne manque pas la messe. Malgré cela, il se montre assez paternel avec ses hommes. Il est quelqu'fois dur; mais, malgré tout, il est juste, paraît ne pas laisser mener et travailler beaucoup. Il est très大方 de permissions.

Addition faite sur la même fiche par suite de l'intervention d'un autre délateur :

M. Muiron passe pour le type du parfait clercicalisant.

Les mots en italique sont soulignés dans la fiche. Résultat : Le colonel Muiron a été rayé du tableau et mis à la retraite, cette année, après dix ans de grade. Cent colonels plus jeunes que lui ont été promus généraux.

Fiche portant le numéro 11 au ministère de la guerre :

Colonel Marmet, commandant le 100^e d'infanterie à Narbonne :

Hommme d'une plié exagérée, communie tous les dimanches. Les officiers et les sous-officiers, je m'en... c'est-à-dire sans conviction, pour faire la cour à leur colonel, se pressent à la messe qu'il a l'habitude de suivre.

Politiquement, il a su se réservé absolument. Il n'a jamais fait la moindre allusion à ces questions et les officiers croient en général à sa neutralité.

En dehors de la caserne, il ne veut rien savoir. En résumé, c'est un clercical prudent qui ne tient pas à se faire des ennemis capables de lui arracher son avancement.

Deuxième note sur le même :

M. Marmet est célibataire. On le désigne couramment à Narbonne sous le nom de moine-soldat.

Est d'une dévotion outrée, ce qui fait que toutes les fêtes du régiment laissent une grande place à la partie religieuse.

A fait nommer adjudant un sergent marié, bien au-dessous de ses camarades comme valeur et instruction, uniquement parce que celui-ci allait régulièrement et ostensiblement se prosterner avec sa femme dans toutes les cérémonies religieuses.

Est considéré, religion à part, comme un brave homme assez bienveillant.

FEUILLET DU « RAPPEL REPUBLICAIN » du 1^{er} Novembre — 144 —

MARIAGE SECRET

PAR QUATRIÈME PARTIE

PAR L'AMOUR !

I
Le passé qui parle

— Elle arrive en ce moment... Elle est sans doute déjà revenue de la Tour... Et celle-là je l'en empêche, ferai bonne garde autour de notre malade et de sa maladie des bons jours d'autrefois.

... Et puis, sous prétexte d'une rechute de ta mère, consigne sa porte... sans autre explication... à tout le monde... tout le monde, entendu-tu?

— Mais quand ils me demanderont... — Quand ceux dont tu me parles se présenteront, c'est Rosalie qui répondra... Et elle sera stylée, Rosalie... je te le promets.

... Maintenant je rentre chez moi avec Césaire... Je ne veux pas être surpris ici... Dès que Rosalie sera chez vous, viens me retrouver; car nous avons à causer... et longuement.

— Tout cela sera ainsi fait Claude.

— Alors, au revoir... Courage... et sur-tout...

Il était dans ses yeux un rayon de foi et de tendresse.

Résultat : ce « brave homme » proposé pour l'avancement en 1901, 1902, 1903, a été rayé; il est toujours au même poste. Il est breveté et colonel depuis plus de deux ans.

Fiche portant le n° 67 au ministère de la guerre : Commandant Pagès-Xatard, 9^e d'infanterie à Agen :

— Est proposé pour le grade de Lieutenant-colonel. Peu estimable, il est peu estimé des officiers, tant au point de vue moral qu'au point de vue technique. Son avancement ne peut être donné à l'ordre du jour voté par la Chambre vendredi dernier.

— Je demanderai la discussion immédiate.

LE DOSSIER VADECARD ET LE CONSEIL DE L'ORDRE

Paris, 31 octobre.

Le conseil de l'ordre du Grand-Orient s'est réuni samedi matin et n'a pas pris de décision mais l'un de ses membres fait dire dans le Temps :

— La plupart des membres du conseil ont été extrêmement surpris de cette correspondance étroite entre le cabinet du ministre de la guerre et le secrétariat général du Grand-Orient.

— Ils ont certifié qu'ils ignoraient l'existence de pareille organisation et n'ont pas dissimulé leurs regrets de ce qu'une destination aussi peu réglementaire eût été donnée aux bureaux du secrétariat.

— Ils ont ajouté qu'ils attendraient cependant les explications que M. Vadecard leur promettait, avant de se prononcer sur la sanction qu'à leur sens il conviendrait de donner à ces incidents.

— M. Meissier, M. Dubiel et M. Massé, qui sont députés, avaient déjà protesté. Mais, si peut-être ces trois messieurs n'ont pas connu le dossier Vadecard, ils ne peuvent dire que le conseil tout entier ne l'a pas connu. En effet, plusieurs membres du conseil de l'ordre sont compris dans la liste dressée par M. Guyot de Villeneuve.

— Voilà les noms que nous trouvons dans son discours et la date de leur élection (ils sont nommés pour trois ans) : les FF., Schwerer, notaire à Grenoble (1899); Béard, avocat à Marseille (1900 et 1904); Bernardin, juge de paix à Pont-à-Mousson (1902); Denoile, professeur à la Faculté de médecine de Lille (1902); Jeanrot, conseiller à la cour d'Angers (1903); Pasquier, commandant de la prison du Cherche-Midi (1903).

— Ces six membres du conseil de l'ordre connaissaient cette correspondance, puisqu'ils y répondent :

— Enfin, nous n'avons pas appris que MM. Laferrière, Girod, Rabier, Tavé, qui sont à la fois députés et membres de ce conseil, aient protesté. Le Grand-Orient, par ses dénégations, essaie seulement de sauver la face.

Fiche portant le n° 82.

Commandant Hollender (A.-E.), à Saint-Servan (1901).

Peu connu à Saint-Servan. Les renseignements que l'on a pu obtenir sur lui sont bons. Personne ne le voit aller à l'église, il passe pour boy type. « Il est dans le mouvement », ce qui est certes une indication dans un pays essentiellement réactionnaire.

Le commandant Hollender a été mis au tableau hors tour et nommé lieutenant-colonel, le 20 mai 1902. En outre, il a été appelé à Paris au 76^e régiment d'infanterie. Il avait six ans et six mois de grade de commandant.

Fiche portant le n° 82.

Commandant Hollender (A.-E.), à Saint-Servan (1901).

Peu connu à Saint-Servan. Les renseignements que l'on a pu obtenir sur lui sont bons. Personne ne le voit aller à l'église, il passe pour boy type. « Il est dans le mouvement », ce qui est certes une indication dans un pays essentiellement réactionnaire.

Le commandant Hollender a été aussi inscrit par le général André au tableau et promu, à six ans et cinq mois de grade, lieutenant-colonel. Le ministre l'a placé dans l'état-major de l'armée, au service des renseignements : il est témoin à charge dans le procès Dautrich.

Tels sont les nouveaux documents publiés par le Figaro.

LA DECORATION DE VADECARD

Paris, 31 octobre.

M. Vadecard a été décoré le 13 janvier 1903. Sa nomination est inscrite au Journal officiel sous la mention suivante :

Ministère de l'Intérieur. — Est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Vadecard (Narcisse-Amédée), publiciste à Paris. Titres exceptionnels : services distingués dans la marine.

Le comité de l'ordre du gouvernement demande à l'officier d'administration Dautrich et au capitaine François comment il se fait que le général Delanne, qui était là, le 1^{er} septembre, n'ait pas signé lui-même le registre de comptabilité et que celui-ci ait été signé par M. le général Brault.

Parce que, dit le capitaine François, les comptes arrêtés au 30 ou au 31 n'étaient contre-signés qu'au moment où l'on touchait le chèque mensuel, c'est-à-dire le 7 ou le 8 du mois suivant. M. le colonel Hollender et M. le colonel Faure disent qu'il ne s'agit point de faux, cela se fait toujours passé ainsi et qu'il s'agit simplement de ne pas compliquer les échéances.

LE GÉNÉRAL DELANNE

Paris, 31 octobre.

Le général Delanne est ensuite entendu.

— Le général Delanne : Je n'ai gardé aucun souvenir d'avoir été mêlé aux négociations de l'affaire Austerlitz. C'est le général Brault qui traitait les questions avec le chef de service du bureau des renseignements.

Dans ses explications, le capitaine François a donné un rapport pour le ministère de la guerre, mais il n'est pas écrit dans ce rapport, à titre d'exemple, que l'affaire Austerlitz soit tout à fait à Zutrich.

Le général Delanne dit : « C'est encore l'affaire Dautrich ! Je ne veux pas qu'on s'en occupe ! » Et il brûla le rapport.

Et ce qui concerne « Austerlitz », je savais qu'il fournissait des renseignements intéressants.

Le président : Valaient-ils 25,000 francs, les documents fournis ?

Le témoin : Je n'ignore absolument. J'ai le souvenir qu'Austerlitz était très exigeant et que nous l'envoyions beaucoup à la garde. C'était une bonne source d'informations.

M. Chenu : A la connaissance du témoin, les officiers qui sont sur ces bancs ont-ils pu constituer au deuxième bureau une agence Tricote et Cacoté ?

Le général de Lacroix se borne à lever les épaulées. Il ajoute bientôt, sur une autre question de M. Chenu :

François a un tempérament que j'aime, un tempérament « militaire ». Si j'ai été nommé à la direction du deuxième bureau, les lettres de François, dans mon rapport pour le ministère de la guerre, étaient très courtes et sans hésitation et sans réticence.

Un juge : Si une faute de service est été commise par le capitaine François, aurait-il été nommé à la direction du deuxième bureau ?

Le témoin : Certainement oui et le renvoi n'est pas de moi.

L'audience est suspendue.

L'audience est reprise à trois heures cinq.

LE COLONEL HACHE

Paris, 31 octobre.

Le colonel Hache fait sa déposition.

Il déclare qu'il était chef du deuxième bureau, à midi trente-cinq. Lecture est donnée d'une lettre du procureur général de Douai, qui rectifie un point peu important de la déposition du capitaine François.

Le général de Lacroix est également fait d'une lettre de M. Mathieu Dreyfus, qui dit que, contrairement à l'affirmation du capitaine François, il ne s'est pas rendu à Vienne (Autriche) en 1900.

Il est ensuite donné lecture du rapport de M. Flory, qui déclare que les corrections et additions faites au livre de caisse le sont toujours dans le sens de la vérité et sans dissimulation aucune, à l'exception toutefois de l'opération du 16 août 1899, qui s'est signalée particulièrement à son attention par un « grazate profond ».

Le comité de l'ordre du gouvernement demande à l'officier d'administration Dautrich et au capitaine François comment il se fait que le général Delanne, qui était à la direction du deuxième bureau, n'ait pas signé lui-même le registre de comptabilité et que celui-ci ait été signé par M. le général Brault.

Le général Delanne dit : « C'est encore l'affaire Dautrich ! Je ne veux pas qu'on s'en occupe ! » Et il brûla le rapport.

Le témoin : Je n'en ai pas entendu parler ou moins je ne rappelle pas l'appel de l'affaire Dautrich.

Le président : Avec-vous été étonné de voir votre nom mis en cause par le capitaine François ?

Le témoin : Oui, je ne savais de quoi il s'agissait.

Un juge : Vous n'avez pas demandé à voir un autre livre de comptabilité pour justifier ce précédent ?

Le témoin : Non.

Le président : Si on vous avait dit qu'il y avait un autre livre de comptabilité, je vous aurais demandé à voir ce deuxième livre.

Le témoin : Je n'en ai pas vu.

Le président : Certains ont dit que l'autre livre n'était pas à l'ordre du jour.

Le témoin : Je n'en ai pas vu.

Le président : Il n'y a pas de rapport.

Le témoin : Je n'en ai pas vu.

Le président : Il n'y a pas de rapport.

Le témoin : Je n'en ai pas vu.

LA VIE LYONNAISE

Société Avicole, Apicole et Piscicole

PREMIER BANQUET ANNUEL

Ce charmant banquet était le succédané tout naturel de la première exposition de la société, exposition merveilleuse sur laquelle nous reviendrons en détail, et qui s'était, avec beaucoup de réussite, jointe à la société d'Horticulture pratique du Rhône.

Nous avons dit tout le bien que nous pensions de cette exposition.

Aujourd'hui, tous les membres sont réunis dans un superbe banquet, au café du Luxembourg, place Morand, siège de la société.

Le bureau a invité à cette jolie fête de famille le bureau de la Société d'Horticulture. Nous sommes d'autant mieux qualifiés pour parler de cette fête d'anniversaire, que nous avons assisté à l'écllosion de la société et à ses débuts timides. Ils sont aujourd'hui couronnés de succès.

Voilà donc à la table d'honneur :

M. Gérard, directeur des cultures du Parc, président de l'Horticole; M. Chabanne, secrétaire de l'Horticole; Mme Chabanne, Mme Compton, trésorier de l'Horticole; Mme M. Compton, Couthoux, commissaire général de l'Horticole et Mme Couthoux; M. Lherans, commissaire horticole; M. Hobin, M. Forestier, président de la société A. R. L. et Mme Forestier; M. Rivière et Tardy, vice-présidents A. R. L.; M. Durand, président de la commission d'exposition et Mme Dunand; M. Vibert, secrétaire général A. R. L.; M. le docteur Jaurès, trésorier A. R. L.; M. E. Hédan, trésorier-adjoint A. R. L. et Mme Hédan; M. Marquet, président de la société Sérénophore de Lyon et Mme Marquet; M. Victor Blache; M. Lobre, pisciculture, grand prix d'or; Mme Lobre, Mme Mosset, naturaliste; M. Protot, Denoux, Brizio, Chevriin, Castelet, Orcet, Eymonnet, Donaud, Clerc, Lucien V. Lescure, Protot, Relave, etc., membres au Jury.

Au dessert, M. Forestier, président, se félicite en excellents termes du succès insipide de cette belle exposition, première manifestation de la vie sociale de la société qu'a trouvé ainsi l'occasion de recevoir sa consécration officielle. Cet acte d'audace a été couronné par la fortune ; on ne pouvait rêver plus beau chemin parcouru en si peu de temps ; on peut donc envisager l'avenir avec confiance. Le président remercie donc la société d'horticulture pratique et son président, le maire de Lyon, M. Viger, le préfet et le conseil général du Rhône, la presse, la commission d'organisation de l'exposition et tous ses dévoués collaborateurs. Il souhaite à la société de toujours conserver comme maxime la devise lyonnaise : Toujours en avant !

Le docteur Gérard répond à M. Forestier en déclarant que pour des gens inexpérimentés, les membres de la société ont fait ce que, nul ne pouvait mieux faire, c'est-à-dire une merveille par une première exposition. Ce joli banquet en est la preuve, lui qui sait réunir cet essaim de jeunes femmes. Si la société est née sous de si bons auspices, elle ne peut que prospérer et la société d'horticulture pratique sera toujours heureuse de la recevoir. M. Gérard lève donc son verre aux succès futurs de la société.

On applaudit encore le toast de la presse. Ainsi s'achève cette charmante réunion.

Francodouaire.

TERIBLE VENGEANCE

Les suites d'une vieille affaire. — Un condamné qui se venge en sortant de prison

Un mois de juin dernier, une jeune fille de 15 ans, habitant la Guillotière était, attirée dans les terrains vagues avoisinant le fort de la Vitrolle et subissait des violences de plusieurs individus.

Une dénonciation amena l'arrestation d'un des coupables, nommé F... qui fut condamné à plusieurs mois de prison et subit une peine à la prison Saint-Paul.

F... était libéré avant hier, sa peine terminée.

Aussitôt Hier il résolut de se venger en tuant son dénonciateur. A tort ou à raison il se figura que ce dernier était un de ses anciens camarades, nommé Joseph Bolvin, âgé de 25 ans, moulleur, demeurant rue Rabelin, 62.

Il se mit donc à sa recherche et, la nuit dernière, vers trois heures du matin, rencontra Bolvin dans le quartier Saint-Louis, à la Guillotière, F... se précipita sur lui et le frappa d'un coup de coude au droit.

Bolvin, grièvement atteint et perdant son sang en abondance, put se traîner jusqu'au poste de police voisin où il demanda du secours.

La voiture d'ambulance, demandée par téléphone, transporta le malheureux à l'Hôtel-Dieu, où il fut admis d'urgence.

Son état est très grave, on craint que la lame ait atteint les organes essentiels.

F... qui a pris la fuite est activement recherché.

RIXE SANGLANTE

Entre frères. — Une partie de carte qui finit mal.

Hier soir, vers dix heures, le nommé François Sarjacquemont, 33 ans, sujet italien, exerçant la profession de marchand et tenant 37, chemin des Cuillâtes, fut rendu avec son frère Pierre, chez un de leurs compatriotes, nommé Orazio, cordonnier, chemin de Gerland.

Les trois hommes faisaient une partie de cartes lorsqu'une discussion éclata entre les deux frères qui s'accusèrent réciproquement de triche.

Orazio essaya vainement de les calmer et souffrit Pierre, grêvement atteint et perdant son sang en abondance, put se traîner jusqu'au poste de police voisin où il demanda du secours.

La voiture d'ambulance, demandée par téléphone, transporta le malheureux à l'Hôtel-Dieu, où il fut admis d'urgence.

Son état est très grave, on craint que la lame ait atteint les organes essentiels.

F... qui a pris la fuite est activement recherché.

Fête des Touristes de Villeurbanne

A l'occasion de sa distribution des prix, pour l'obtention du brevet militaire, la section des touristes de Villeurbanne, offrit à ses membres honorables et amis une splendide fête dans les magnifiques salons du Palais de Glace, boulevard du Nord.

Le temps incertain n'avait pas empêché une foule compacte de se rendre à cette fête familiale et patriotique.

Elle était présidée par M. Boyer, président d'honneur. A ses côtés, nous remercions MM. Achard et Fleury, vice-présidents; Gaudin et Marquet, secrétaires et trésorier; Zegna, Sauvage, Reyner, Cathelin, Beaucer, des délégués de la Société des sauveteurs des Charpennes, de l'Eclair de Villeurbanne, du Cercle

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le comité de police du quartier St-Louis a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique, sous la magistrature de M. Giroud et le Cercle Choral de Villeurbanne sans oublier de M. Marcellin, qui a ouvert une enquête.

Le Cercle symphonique

COURS DE LYON

Du 31 octobre 1904

COURS DE PARIS

Du 31 Octobre 1904

S/0...	98 225	Bank Ottomane	593 50
Externe...	97 101	— Espagne...	180 50
Inde...	49 50	Saragosse...	151 33
Turc unité...	86 35	Rio-Tinto...	455
Credit Lyonnais...	114 48	Branck...	455
Métropolitain...	537	Thomson-Houston...	455

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS	OBLIGATIONS
Gaz de Lyon...	733 ..
Acier de Firminy...	405 ..
Acier St-Etienne...	635 ..
Forges d'Alais...	88 ..
Comptoir des Cotonniers...	144 ..
Crédit Lyonnais...	270 ..
Créosot...	270 ..
Franchise-Comté...	318 ..
France-Russes...	450 ..
Horme...	135 ..
Part Kama...	1263 ..
Blanzy...	3 ..
Rebow...	265 ..
Loire...	265 50
Montaubert...	850 ..
Rive-de-Gier...	29 75
Saint-Etienne...	425 ..
Italia...	361 ..
C. gén. de Navarre...	100 ..
Banque privée...	446 ..
Transw...	100 ..
Anglais et Belges...	389 ..
Ouest-Elect...	503 ..
Oran...	566 50
Deux-Passages...	446 ..
Grenoble...	446 ..
Cordeliers...	446 ..
Bergougnan...	515 ..
Dynamite russe...	95 ..
Phonographies...	493 ..
Prix du Commerce...	2025 ..
Anc. Etat... Rivet...	480 ..
Société Chardonnet...	2025 ..
Société Artificielle...	310 ..

TERME

Préc.	clôt.	Prem. cours	Dern. cours
98 05	3 % français	98 23	98 25
100 05	—	98 22	98 24
100 05	Espagne 1 % Extérieure	98 22	98 24
63 80	Portugais nouveau...	63 80	63 80
76 10	Russe 3 % 1891...	76 10	76 15
86 02	Turc unité...	86 02	86 12
86 25	Argentin Réalisation...	86 30	86 40
79 40	Bresil 4 %	79 90	79 95
79 40	Serbe 4 %	80 ..	80 ..
75 ..	—	300 ..	300 ..
1147	Comptoir National d'Escompte	1148 ..	1149 ..
1283	Banque de Paris...	1283 ..	1284 ..
581	Banque Ottomane...	581 ..	581 ..
1365	Paris Lyon...	1365 ..	1365 ..
173	Autrichiens...	173 ..	173 ..
761	Lombards...	761 ..	765 ..
585	Forces Motrices du Rhône...	585 ..	585 ..
581	Metropolitain...	581 ..	581 ..
1610	Branck...	1610 ..	1615 ..
4415	Suz...	4415 ..	4415 ..
1501	Rio-Tinto...	1501 ..	1501 ..
88 12	Consolidés à Londres...	88 12	88 14

APRÈS BOURSE

3 00 ..	68 23 (De Beers, 461 ..)	Goldfields 180 50
Tharsis...	125 ..	Chartered, 40 ..
Externe...	87 175 ..	East Rand, 214 50
Extérieure...	86 35 ..	86 25 ..
Turc unité...	98 ..	98 ..
Bankue ottomane...	593 50 ..	594, 593 50 ..
Nord Espagne...	288 50 ..	288 ..
Commerciales 79 ..	511 ..	511 ..
Communales 80 ..	505 ..	505 ..
Constituées 81 ..	1501 ..	1501 ..
Communales 91 ..	88 12 ..	88 14 ..

CHANGES SUR PARIS
Londres L..
Madrid P..
Barcelone P..
Lisbonne R..
Ville de Lyon...
Berlin Rm..
Hongkong...
Shanghai...
Japon...

PHOTOGRAPHES

Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collégraphie, travaux p-amateurs groupe pour Sociétés à des prix exceptionnels.

Risoan, 250, cours La Fayette, Lyon.

VENTE JUDICIAIRE

Le Jeudi trois novembre mil neuf cent quatre, à onze heures du matin, place Olivier, vente judiciaire de divers objets saisis tels que : Bahut, tables, glace, phare, placard, pendule, etc., etc.

fr. fixes ou fortes remises à agents sérieux p-vente huiles, savons, cafés. Ecr. Henri de Curnier, Salon (B.-du-R.).

REPRÉSENTANTS sér. dem. p. imp. fabr. huiles et savons, fort. rem. ou app'fixes de 150 l. p. mois. Ecr. Alphonse Lombard fils, Salon (Bouches-du-Rhône).

TUBERCULOSE

Sanatorium Bellecombe

Docteur QUINSON, Hauteville (Ain)

CAPITAUX, PRÉTS & EMPRUNTS

A vendre à Saint-Germain, près l'Arbresle

une belle propriété cont. 6 hect., beau vignoble. S. Giraud Barthélémy, Saint-Germain-s.-l'Arbresle.

PRÉT argent sur signature, long terme. Discréption Société Industrielle, rue Lafayette, 33, Paris (25^e arrond.)

DEMANDER :

La NOTE EXPLICATIVE et le Catalogue Général Illustré des Modes, Toilettes et Nouveautés d'Hiver

OFFRE

Grandes Facilités de Paiement

à toute Personne solvable

DEMANDER :

La NOTE EXPLICATIVE et le Catalogue Général Illustré des Modes, Toilettes et Nouveautés d'Hiver

COURS & LEÇONS.

Professeur Libre, âgé de 52 ans, marié,

biens indivis, gros commerces ou industries

créances certaines, nées propriétés de titres, usurfaits, rentes viagères, pensions civiles et militaires, pensions du P.-L.-M., titres nominatifs ou au porteur, titres de mineurs, titres doux, titres incessibles, etc., assurances-vie, et toutes garanties

VENTES & ACHATS DE FONDS DE COMMERCE, IMMEUBLES

Pour acheter une bonne affaire à Marseille,

adressee à M. GOIFFON, 5, r. Thubaneau,

maison de confiance. Aff. garanties av. facili-

G4 Bar, rec. 120, p. j. av. 10.000 francs bén. net 7.000 francs.

Hôtel Arignon, p. fortuné, net p. 10.000 francs.

G4 café ville maritime, fortune faite, facil-

Hotel 1^{er} ordre, pr. 100.000 francs, toutes facilités.

Meubles, cafés, bars, épiceries, merceries,

Boulangeries, tous bons commerces sûrs.

S'adresser GOIFFON, 5, rue Thubaneau, Marseille.

ANGLAISS. — Cours corresp. et convers.

angl. partie. Miss Hazelwood (prof. dipl.), 111, r. Vendôme.

ANGLAISS, méthode Merritt. Leçons part.

Baccal. Corresp. et convers. M. Child,

professeur-Expert, 5, rue Sainte-Catherine.

BURRELL (de Bradford, Angleterre) pro-

fesseur d'Anglais à la Société d'ensem-

blernement professionnel du Rhône commen-

cera ses cours et leçons particuliers de lan-

gue anglaise. (Méthode Berlitz) à partir du

19 octobre 1904, 6 avenue de Saxe.

COULEURS D'OCCASION

Occasion 5 garnis à vendre, location 29 fr.

par mois, rapp. 80. Francs, rue Montes-

quelieu, 66.

COURS & LEÇONS.

Professeur allemand, dipl. L. G. H. W.

Ecole pratique lyonnaise de commerce, et

de comptabilité, 1, rue de l'Hôtel-de-

Ville.

OBJETS D'OCCASION

Occasion 5 garnis à vendre, location 29 fr.

par mois, rapp. 80. Francs, rue Montes-

quelieu, 66.

COURS & LEÇONS.

Professeur allemand, dipl. L. G. H. W.

Ecole pratique lyonnaise de commerce, et

de comptabilité, 1, rue de l'Hôtel-de-

Ville.

COURS & LEÇONS.

Professeur allemand, dipl. L. G. H. W.

Ecole pratique lyonnaise de commerce, et

de comptabilité, 1, rue de l'Hôtel-de-

Ville.

COURS & LEÇONS.

Professeur allemand, dipl. L. G. H. W.

Ecole pratique lyonnaise de commerce, et

de comptabilité, 1, rue de l'Hôtel-de-

Ville.

COURS & LEÇONS.

Professeur allemand, dipl. L. G. H. W.

Ecole pratique lyonnaise de commerce, et

de comptabilité, 1, rue de l'Hôtel-de-

Ville.